

DELIBERATION N° 83/6-07 : BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : CREATION D'UN POSTE DE SOUS BIBLIOTHE-  
CAIRE - DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTERE DE LA CULTURE

Madame KRAFFT, Adjointe, informe l'Assemblée Municipale des travaux de sa commission relatifs à la Bibliothèque.

Celle-ci a été amenée à constater que l'importance croissante de la fréquentation de la Bibliothèque, qui a plus que doublé en 1980 et 1982, le nombre important de volumes à traiter, le travail d'animation, ont multiplié les tâches du personnel.

Pour faire face à cette évolution très encourageante et afin de poursuivre la politique culturelle de la Municipalité de LUDRES, il paraît indispensable d'augmenter l'effectif du personnel de la Bibliothèque.

Dans le cadre du programme d'aide à la création d'emploi de développement culturel, le Ministère de la Culture a prévu, à l'intérieur de programmes spécifiques, une aide pour la création d'emplois dans les bibliothèques municipales, se traduisant par la prise en charge de 50 % du salaire et des charges sociales afférents au nouvel emploi lors de la première année d'embauche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de créer un poste de sous-bibliothécaire,
- modifie le tableau des effectifs en ce sens,
- sollicite du Ministre de la Culture l'attribution de l'aide de l'Etat, prévue par son courrier en date du 29 décembre 1981, pour inciter la création d'emplois communaux de bibliothécaires et sous-bibliothécaires,
- décide de lancer le recrutement adéquat dès que le Ministère de la Culture lui aura signifié son accord pour le versement de la subvention.